

**STAGE EN MILIEU DE RECHERCHE**  
**Études de deuxième et de troisième cycles en sexologie**  
**SEX8581– SEX9601 Trois crédits**

**OBJECTIFS DU STAGE EN MILIEU DE RECHERCHE**

Les objectifs généraux du stage en milieu de recherche visent à permettre à l'étudiant.e de comprendre *in situ* les exigences et les enjeux liés à l'organisation du travail scientifique en sexologie au sein d'une équipe de recherche; d'acquérir ou de parfaire des compétences professionnelles, organisationnelles et communicationnelles dans une variété de situations pouvant être vécues en milieu de recherche et; d'évaluer ses compétences professionnelles, organisationnelles et communicationnelles dans le champ de la recherche et de l'intervention. Bien qu'elles puissent être en continuité avec le projet de mémoire ou de thèse, les activités réalisées dans le cadre du stage ne doivent pas être directement liées à la réalisation du mémoire ou de la thèse. En somme, les activités de stage de recherche ont pour objectif l'acquisition d'habiletés de recherche dans le domaine de la sexologie par l'implication de l'étudiant.e dans des situations qui offrent la possibilité d'exercer de façon autonome, sous supervision, des tâches de soutien à la recherche et de prendre part aux activités du milieu (réunions, séminaires, etc.).

Le stage en milieu de recherche (SEX8581 ou SEX9601) permettra à l'étudiant.e de :

**1. Comprendre les exigences et les enjeux de l'organisation du travail scientifique au sein d'une équipe de recherche.**

1a) Identifier les modalités de travail d'une équipe de recherche dans ses aspects organisationnels et scientifiques (division du travail, coordination, relations entre les membres de l'équipe, relations avec les milieux extérieurs concernés), ainsi qu'en regard des enjeux éthiques.

1b) Identifier les problèmes de communication qui peuvent survenir et envisager les modes de résolution éthique des dissensions.

**2. Acquérir et développer des compétences professionnelles, organisationnelles et communicationnelles liées à l'insertion dans une équipe de recherche.**

2a) Expérimenter les différentes étapes de la réalisation d'une recherche au sein d'une équipe.

2b) Identifier les obstacles et les difficultés dans la réalisation d'un travail de recherche et mettre en pratique des solutions possibles.

2c) Communiquer à l'équipe de recherche un bilan des acquis à la fin du stage.

**3. Évaluer ses compétences professionnelles, organisationnelles et communicationnelles dans le champ de la recherche et de l'intervention.**

3a) Cerner les problèmes concrets liés à la réalisation d'une recherche dans le milieu d'intervention choisi.

3b) Analyser les avancées et les limites possibles de la recherche dans le milieu d'intervention choisi et identifier les stratégies de communication et d'intervention potentielles à privilégier pour maximiser l'impact de la démarche dans le milieu.

3c) Résoudre et communiquer avec clarté à l'équipe les dilemmes éthiques que la recherche soulève dans le milieu choisi.

## LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Le stage peut s'effectuer à tout moment du cheminement académique de l'étudiant.e. En premier lieu, l'étudiant.e qui souhaite réaliser son stage doit contacter la personne chargée de formation pratique, afin de discuter des visées du stage, d'obtenir les documents nécessaires à son bon déroulement et de se familiariser avec les démarches à entreprendre (recherche d'un milieu de stage, procédures d'inscription et de confirmation du stage).

### *Mariève Talbot-Savignac*

Sexologue, B.A., M.A

Chargée de formation pratique

Département de sexologie (W-3250)

Université du Québec à Montréal

514-987-3000, poste 3741

[talbot-savignac.marieve@uqam.ca](mailto:talbot-savignac.marieve@uqam.ca)

La personne chargée de formation pratique informe l'étudiant.e des exigences et des objectifs généraux du stage et des procédures d'inscription et de recherche d'un milieu de stage. Lorsque l'étudiant.e identifie un projet ou un milieu de recherche qui correspond à ses intérêts, elle ou il effectue les contacts requis et présente sa candidature. Dès qu'une entente verbale a lieu entre l'étudiant.e et un milieu de recherche, l'étudiant.e doit entreprendre les démarches de confirmation officielle du stage. Pour ce faire, elle ou il doit :

1. se procurer les formulaires « *Entente d'évaluation de stage en milieu de recherche* » et « *Confirmation de placement en stage* » (disponibles au bureau de la personne chargée de formation pratique);
2. rencontrer la ou le superviseur.e de stage et remplir conjointement les formulaires « *Entente d'évaluation de stage en milieu de recherche* » et « *Confirmation de placement en stage* ». Ces formulaires doivent être signés par l'étudiant.e et par la ou le superviseur.e, ainsi que l'encadreur.euse institutionnel.le;
3. remettre les deux formulaires : « *Entente d'évaluation de stage en milieu de recherche* » et « *Confirmation de placement en stage* » dûment complétés et signés à la personne chargée de formation pratique (local W-3250). Ces deux formulaires doivent être remis en même temps, afin que le stage soit autorisé. L'étudiant.e et le milieu de stage conservent une copie des documents

pour la durée du stage. Le document «*Entente d'évaluation de stage en milieu de recherche*» sera nécessaire pour l'évaluation finale du ou de la stagiaire.

L'ensemble des démarches doivent être complétées avant le début du stage, afin que la personne chargée de formation pratique puisse effectuer les ententes administratives auprès du milieu d'accueil et qu'elle achemine les documents administratifs et pédagogiques au milieu de recherche et à l'étudiant.e.

LA CONFIRMATION OFFICIELLE DU STAGE PAR LA, LE REPRÉSENTANT.E DE L'UQAM (PERSONNE CHARGÉE DE FORMATION PRATIQUE) ET PAR LA, LE REPRÉSENTANT.E DU MILIEU D'ACCUEIL DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE OBTENUE AVANT LE DÉBUT DU STAGE.

Il est entendu que l'étudiant.e qui a signé et remis les deux formulaires ci-haut mentionnés est lié.e par ce contrat et ne peut plus revenir sur cette entente, à moins de raisons majeures qui doivent être reconnues par sa direction de recherche et par la personne chargée de formation pratique.

Une fois la période déterminée pour le stage, l'étudiant.e doit s'inscrire à l'activité créditée (SEX8581 ou SEX9601) auprès de :

Assistant.e à la gestion des programmes des études supérieures  
maitrise.sexologie@uqam.ca  
doctorat.sexologie@uqam.ca  
(514) 987-3000, poste 3504

## LA STRUCTURE

Le stage en milieu de recherche SEX8581 ou SEX9601 est une activité de trois crédits. Le stage correspond à 150 heures, à raison de 10 heures par semaine pendant une durée de 15 semaines, lorsque celui-ci est réalisé durant les sessions d'automne et d'hiver. Un stage réalisé lors de la session d'été peut, selon les modalités établies entre l'étudiant.e et la ou le superviseur.e, s'effectuer sur une période condensée. Les 150 heures sont alors réparties à la convenance des deux parties

Rappelons que le stage vise l'acquisition d'habiletés de recherche et que conséquemment, les tâches qui y sont réalisées doivent correspondre au niveau d'étude du ou de l'étudiant.e (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle), afin d'assurer sa progression académique et professionnelle. Les objectifs de stage sont convenus avant le début du stage dans le document «*Entente d'évaluation de stage en milieu de recherche*». Les objectifs proposés se déclinent sous plusieurs rubriques afin de s'assurer que l'étudiant.e accomplisse des tâches diversifiées permettant une expérience de stage enrichissante et satisfaisante pour les deux parties.

Dans le cas de figure où les objectifs et les tâches prévues dans l'*Entente d'évaluation* excèdent les 150 heures du stage, il convient au milieu de stage d'offrir un contrat de travail rémunéré pour les heures supplémentaires à celles prescrites par le présent stage.

## LE LIEU DU STAGE

Les objectifs et les tâches poursuivis par le stage doivent être distincts de ceux du projet de recherche de l'étudiant.e même si celles-ci sont en continuité avec le projet de mémoire ou de thèse de l'étudiant.e.

Le stage en milieu de recherche peut se réaliser dans différents milieux de recherche.

- L'étudiant.e peut choisir d'effectuer son stage au département de sexologie dans un laboratoire ou dans un groupe de recherche sous la direction d'un.e professeur.e du département (autre que sa direction de recherche).
- Le stage peut aussi s'effectuer dans un autre département de l'UQAM ou dans une autre université, dans la mesure où projet de stage ait une portée sexologique et que l'encadreur.euse puisse être en mesure de répondre aux exigences du stage SEX8581-SEX9601.
- L'étudiant.e peut aussi effectuer un stage de recherche dans un milieu de recherche institutionnel (par exemple, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Direction régionale de santé publique (DRSP), Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS). Au préalable, l'étudiant.e doit s'assurer auprès de la chargée de formation pratique que le milieu visé satisfait aux exigences du stage de recherche. Dans le cas d'un stage en milieu institutionnel, un ou une superviseur.euse détenant un diplôme de deuxième cycle peut superviser le ou la stagiaire dans la mesure où un.e encadreur.euse, détenant un diplôme de troisième cycle puisse aussi apprécier la progression.
- Le stage peut aussi être réalisé à l'étranger. Dans ce cas, l'étudiant.e doit discuter de son projet de stage avec la chargée de formation pratique afin que celle-ci puisse s'assurer, conjointement avec la direction de programme, que le stage satisfait aux exigences du stage en milieu de recherche.
- Rappelons que dans le cas où l'étudiant.e choisit d'effectuer son stage sous la supervision de sa direction de recherche, le projet de recherche dans lequel s'inscrit le stage doit être différent du projet de mémoire ou de thèse (thématique, cadre théorique, méthodologie, etc.), afin de lui permettre de vivre une expérience de stage profitable et différente.

Pour toutes questions relatives aux possibilités de stage ou aux démarches de placement en stage (à l'UQAM ou à l'extérieur), l'étudiant.e est invité.e à contacter la chargée de formation pratique avant de débiter la recherche d'un milieu d'accueil.

## LA SUPERVISION

La supervision doit être assurée par un.e chercheur.euse détenant un doctorat en recherche (Ph.D.) et œuvrant dans le domaine de la sexologie ou dans un domaine connexe, ou par un.e professionnel.le de recherche. Dans ce cas, où un.e professionnel.le occupe le rôle de superviseur.euse désigné.e et la ou le chercheur.e principal.e, celui d'encadreur.euse institutionnel.le. Un minimum d'une heure de

supervision par mois est attendu de la part de la ou du superviseur.e. Il est attendu qu'un dialogue constant est souhaité entre la personne qui assure la supervision et l'étudiant.e stagiaire. En ce sens, des mécanismes pour s'assurer de l'avancement des tâches doivent être déterminés conjointement et être mis à jour régulièrement.

- Rôle de la superviseure ou du superviseur :
  - Convenir, en collaboration avec l'étudiant.e, du projet de stage et les objectifs du stage
  - Établir les modalités d'évaluation
  - Assurer un suivi régulier avec la ou le stagiaire pour s'assurer de la progression des tâches et du respect des échéanciers
  - S'assurer de la bonne compréhension de la ou du stagiaire des modalités du stage
  - Soutenir et répondre aux questions de la ou du stagiaire tout au long du stage et proposer des solutions en cas de difficultés
  - Soutenir l'étudiant.e dans ses apprentissages et lui offrir les conditions pour vivre une expérience de stage pertinente, enrichissante, et profitable tant pour son cheminement académique que pour son parcours professionnel
  - Rencontrer l'étudiant.e à la fin du stage pour dresser un bilan des activités réalisées et lui faire part de son évaluation

## L'ÉVALUATION DU STAGE EN MILIEU DE RECHERCHE

La procédure d'évaluation d'un stage en milieu de recherche est la suivante :

- La personne ayant assurée la supervision du stage (superviseur.euse ou encadreur.euse) doit procéder à l'évaluation selon la pondération suivante :
- À l'aide de la «*Grille d'évaluation*» fournie par la chargée de formation pratique, **70% de la note finale** est accordée à l'atteinte des objectifs convenus en début du stage dans le document «*Entente d'évaluation*».
- Une production de recherche qui permet d'apprécier le travail réalisé par l'étudiant.e durant la durée du stage vaut pour **30% de la note finale**. Cette production doit avoir été réalisée dans les 150 heures réservées au stage en milieu de recherche.

Voici quelques exemples de productions de recherche qui peuvent être envisagées :

- Rapport de stage (voir consignes ci-dessous)

- Communication scientifique (ex : section d'un article ou d'un chapitre de livre, affiche)
  - Communication orale dans le cadre d'un événement scientifique
  - Outil de transfert ou de mobilisation des connaissances
- Lorsque l'évaluation est complétée, la ou le superviseure doit rencontrer l'étudiant.e pour lui faire part de son évaluation. Par la suite, les documents d'évaluation doivent être acheminés à la chargée de formation pratique, Mariève Talbot-Savignac (talbot-savignac.marieve@uqam.ca), qui fera parvenir la note finale au Registrariat selon le barème de notation en vigueur au département de sexologie (A+ à C ou E pour Échec).

**REMARQUE :**

- Dans le cas où les heures de stage ne sont pas complétées à l'intérieur d'une même session, l'étudiant.e doit en aviser la chargée de formation pratique, afin qu'elle puisse faire le nécessaire pour autoriser le délai. Le délai peut être autorisé pour deux sessions maximum, sans quoi la mention Échec apparaîtra au dossier.
- Un.e étudiant.e qui éprouve des difficultés pendant son stage doit en aviser la personne chargée de formation pratique ou la direction de programme), afin que des actions soient prises pour ne pas compromettre la réalisation et le succès du stage.

**CONSIGNES DU RAPPORT DE STAGE (S'IL Y A LIEU)**

Voici certaines recommandations pour guider l'étudiant.e qui opte pour la rédaction d'un rapport de stage (10 à 12 pages à double interligne).

***Objectifs du rapport de stage***

- donner l'occasion à la ou au stagiaire de produire une synthèse de son expérience et une évaluation critique de la formation acquise en cours de stage, en fonction des objectifs poursuivis;
- informer la personne chargée de formation pratique et la direction des programmes de cycles supérieurs en sexologie des réalisations achevées relativement aux objectifs de formation tels que déterminés en début de stage;
- permettre à la personne chargée de formation pratique du département de confirmer, ou de nuancer s'il y a lieu, l'évaluation proposée par la superviseure chercheuse ou le superviseur chercheur.

Le rapport de stage devrait faire état des activités réalisées et décrire comment celles-ci permettent l'atteinte des objectifs visés par le stage. Les activités qui ont été ajoutées ou retirées en cours de stage devraient aussi être spécifiées. Pour rédiger cette synthèse, l'étudiant.e peut se référer au document

« *Entente d'évaluation de stage en milieu de recherche* » convenue par les deux parties en début de stage.

### **Plan du rapport de stage**

La première page du rapport est une page de présentation qui permet d'identifier le nom de la ou du stagiaire, le sigle du stage, le nom de la superviseure chercheuse ou du superviseur chercheur (ou des superviseures et superviseurs s'il y a lieu), le lieu du stage et les dates de début et de fin du stage. Le rapport pourrait ensuite se diviser en deux parties principales :

1. **Description du milieu et des activités de stage :** Dans cette section, la ou le stagiaire peut d'abord faire une description de son milieu de stage, incluant la ou les problématiques et titres des projets de recherches, la méthodologie utilisée, les hypothèses ou modèles théoriques de référence et le contexte dans lequel a été réalisé le stage (type de milieu, recherches subventionnées ou non, nombre de personnes dans le milieu, lieux physiques, etc.).

Ensuite, présenter de façon plus détaillée l'ensemble des activités spécifiques du stage.

2. **Appréciation de l'atteinte des objectifs et analyse des activités de stage :** Dans la première partie de cette section, l'étudiante ou l'étudiant peut s'inspirer des objectifs définis en début de stage sur le formulaire « *Entente d'évaluation de stage en milieu de recherche* » et présentera une évaluation subjective du degré d'atteinte de ses objectifs de stage. Chaque objectif devrait donc apparaître clairement, suivi d'une appréciation subjective. Certains objectifs ont pu être modifiés ou ajoutés en cours de stage : la ou le stagiaire tiendra compte de ces modifications dans son évaluation subjective. Dans la deuxième partie de cette section, la ou le stagiaire présentera une analyse de la contribution relative de ses différentes activités de stage à l'atteinte des objectifs du stage. Cette analyse doit permettre à la lectrice ou au lecteur de distinguer les activités qui ont contribué le plus à l'atteinte des objectifs de celles qui ont généré peu d'apprentissages appropriés. Bref, cette partie du rapport peut permettre à la ou au stagiaire de prendre position par rapport à la valeur pédagogique des différentes activités de son stage. Un bref retour sur l'expérience de supervision professionnelle peut être inclus dans cette partie.

## **LA COUVERTURE D'ASSURANCE POUR LES STAGIAIRES**

Pour qu'un stage soit valide, les politiques et règlements en vigueur à l'UQAM exigent que l'étudiant.e soit inscrit.e à l'activité créditée (SEX8581 ou SEX9601) de son programme et que son placement ait été confirmé ET par la personne chargée de formation pratique du département ET par la superviseure ou le superviseur de stage ET par l'encadreuse ou l'encadreur de l'organisme qui accueillent l'étudiante ou l'étudiant en stage. Le formulaire de « *Confirmation de placement en stage* » sera à compléter et à signer par l'étudiant.e, la ou le superviseur.e du milieu de recherche et la personne chargée de formation pratique.

Cette confirmation assure à l'étudiante ou l'étudiant ( l'étudiant.e) en stage les protections suivantes :

- une *assurance-accident de travail*, à condition que le stage ne soit pas rémunéré (lorsque le stage est rémunéré, l'étudiante ou l'étudiant est couvert par son employeur). Cette couverture est assurée par la CNESST;
- une *assurance en responsabilité civile*;
- une assurance en *responsabilité professionnelle*.

L'étudiante ou l'étudiant peut bénéficier de ces protections seulement si les formalités décrites plus haut aient été complétées *avant le début du stage*.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires à ce sujet en communiquant avec la personne chargée de formation pratique du programme des études de cycles supérieurs en sexologie.